

## **REUNION DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le lundi quinze septembre, à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Samuel DUMAS, Maire.

Etaient présents : Samuel DUMAS, Maire (procuration de Christophe TERTRE), Catherine LEVEQUE 1<sup>er</sup> Adjoint (procuration de Monique FERRUT), Pierre-Yves LE BERRE, 2<sup>ème</sup> Adjoint, (procuration de Jean-Marc SAVIGNY), Corinne DURAND, Pascal FREMONT, Arnaud TRIOMPHE, Alice MASSOT, Florence VAN DEN BUSSCHE, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente excusée : Christophe TERTRE (procuration à M. Samuel DUMAS) Monique FERRUT (procuration à Mme Catherine LÉVÊQUE), Jean-Marc SAVIGNY (procuration à Pierre-Yves LE BERRE).

Madame Alice MASSOT a été élue secrétaire.

### **2014-31**

#### **MAÎTRE GORAND, AVOCAT**

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles à la procédure engagée contre la SCI PODAS (Lotissement le Clos Saint Louis) et pour le règlement des frais.

### **2014-32**

#### **RÉTROCESSION LOTISSEMENT LES JARDINS DE SAINT LOUP**

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents (dont acte notarié) concernant la rétrocession du lotissement les Jardins de Saint Loup.

### **2014-33**

#### **DEVIS SVB**

Le Conseil Municipal étudie les devis concernant la création d'une haie située face à l'aire de pique nique sur le talus bordant la RD 572. Il préférerait y implanter des essences bocagères. Quant au nouveau parking face à l'église, il faudrait revoir la nécessité d'utiliser des bâches. De nouveaux devis vont être demandés.

### **2014-34**

#### **DEVIS DESAUTEL**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise DESAUTEL, concernant le remplacement des extincteurs de plus de 10 ans, pour un montant TTC de 330,74 €.

## **2014-35**

### **AIDE VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'aide émanant de Madame VIENT-SALLE Fabienne pour le voyage classe verte « séjour à Londres » qui a eu lieu du 25 au 28 mai 2014, auquel a participé son enfant Mathieu et dont le coût s'élève à 225.00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 60 € à Madame VIENT-SALLE Fabienne.

## **2014-36**

### **ACHAT SCANNER**

Suite au passage au PESV2, le Conseil décide d'acheter un scanner d'un montant de 250 € TTC.

## **2014-37**

### **POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF**

Vu l'avis du comité médical de mise en retraite de Mme VANINSBERGHE, le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au 31 décembre 2014 et de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en vue de la titularisation de Madame JEANNE Laurence.

## **DIVERS**

► **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF** : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

► **ÉLECTIONS SÉNATORIALES** : Monsieur le Maire s'enquiert de l'avis de son Conseil pour le choix du nouveau Sénateur.

► **CONTRAT AVENIR EMPLOI** : Monsieur le Maire informe qu'un 2<sup>ème</sup> entretien est prévu avec un candidat fin septembre et que son contrat pourrait être signé pour le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

► **PLAN COMMUNE** : Monsieur LE BERRE présente le projet du plan communal établi par Ediconcept. Quelques modifications sont à apporter.

► **LOGEMENT Mme VANINSBERGHE** : Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier de Mme VANINSBERGHE. Son logement sera libéré au 11 novembre. Le Conseil souhaite revoir au prochain Conseil le montant du loyer.

► **REPAS DES AINÉS 2014** : Le Conseil décide de fixer le repas au 11 novembre et de faire une demande de menu au Manoir de la Drôme. Comme les années précédentes, les personnes doivent être inscrites sur les listes électorales et avoir 65 ans minimum.

► **SITE INTERNET ET BULLETIN MUNICIPAL** : Une date est fixée par la commission pour mettre en place le site internet de la commune et l'élaboration du bulletin municipal.

► **ARBRE REMARQUABLE** : Suite à la demande d'une administrée, Monsieur le Maire va se renseigner sur la procédure pour le classement d'un arbre.

---

**Vu le 19 septembre 2014**  
**Pour affichage**

**Le Maire,**  
**S. DUMAS**